

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2023	O5	O2
----	------	----	----

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE RPA LES JARDINS DE NOISY 2023

En exercice : 17 L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre, à dix-huit heures trente,
Présents : 12 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,
Absents représentés : 3 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Absents excusés : 0 Monsieur Patrick KOEBERLE, Vice-Président.
Absents : 2
Votants : 15

Membres présents : Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER, Anne PICHON, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIBARRONDO, Christine HANQUEZ, Danielle DUREL, Liliane MORELLEC

Absents excusés et représentés :

Marc TOURELLE : pouvoir à Patrick KOEBERLE
Marie-Hélène HUCHET : pouvoir à Delphine FOURCADE
Sylvy HAUF : pouvoir à Armelle LUCAS de PESLOUAN

Absents : André BLUZE, Pauline LACLEF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°2023-02-01 du 06 avril 2023 adoptant le Budget primitif annexe Les Jardins de Noisy (RPA) 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2023-03-04 du 20 juin 2023 adoptant le Compte Administratif et affectant les résultats de 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe du CCAS, la RPA Les Jardins de Noisy pour 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur Patrick KOEBERLE ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

1°) ADOPTE par chapitre le budget supplémentaire du budget annexe les Jardins de Noisy, de l'exercice 2023, comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BS	CHAP	LIBELLE	BS
OPERATIONS RELLES					
			002	Résultat reporté de fonctionnement	49 578,14
011	Dépenses afférentes à l'exploitation	3 292,00	017	Produits de la tarification	
012	Dépenses afférentes au personnel	21 200,00	018	Autres produits relatifs exploitation	-
Total dépenses de gestion des services		24 492,00	Total recettes de gestion des services		-
016	Dépenses afférentes à la structure	25 086,14	019	Produits financiers, non encaissables	
022	Dépenses imprévues				
Total Dépenses réelles de l'exercice		49 578,14	Total Recettes réelles de l'exercice		49 578,14
OPERATIONS D'ORDRE					
16	Dépenses afférents à la structure	-			
Total dépenses d'ordre					
Total dépenses de l'exercice		49 578,14	Total recette de l'exercice		49 578,14
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BS	CHAP	LIBELLE	BS
OPERATIONS RELLES					
003	Excédent prévisionnel d'Invest		001	Résultat reporté d'investissement	224 640,84
16	Emprunts et dettes assimilés		10	Dotations et réserves	7 403,00
21	Immobilisations corporelles		13	Subventions d'investissement	
022	Acquisition d'éléments de l'actif imm	7 403,00	16	Emprunts et dettes assimilés	
	RAR 2022	20 461,65			
Total Dépenses réelles de l'exercice		27 864,65	Total Recettes réelles de l'exercice		232 043,84
OPERATIONS D'ORDRE					
			28	Dotations aux amortissements	
Total dépenses d'ordre				Total recettes d'ordre	
Total dépenses de l'exercice		27 864,65	Total recette de l'exercice		232 043,84

Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures
A NOISY-le-ROI, le 4 décembre 2023

Le Vice-Président,
Patrick KOEBERLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Publiée le 5 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
078-267801322-20231130-2023-05-02-DE
Date de réception préfecture : 06/12/2023